

**LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC RIVE NORD MODIFIE SON
PROJET DE PGMR SUITE À LA CONSULTATION PUBLIQUE**

**LE RENFORCEMENT DES MESURES DE RÉDUCTION, DE RÉEMPLOI ET DE RECYCLAGE
POUR ATTEINDRE LA VALORISATION MAXIMALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2024**

(Québec, le 23 septembre 2004) – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) rend public aujourd’hui les modifications apportées à son projet de plan de gestion des matières résiduelles suite à la consultation publique.

Le plan de gestion modifié maintient toujours l’objectif d’atteindre en 2008 la norme gouvernementale de mise en valeur de 60% des matières offrant un potentiel de valorisation.

En consultation publique, la population a demandé une gestion environnementale des matières résiduelles et invité les municipalités à s’engager dans une gestion exemplaire axée sur la conservation et la mise en valeur des ressources. Dans cette perspective, le PGMR modifié propose de viser, en 2024, la valorisation maximale des ressources, soit 100% des matières valorisables, en renforçant les mesures de réduction, de réemploi et de valorisation.

À cette orientation, de nouvelles mesures financières sont proposées : un investissement dans l’amélioration de l’intégration de l’incinération en milieu urbain et la création d’un fonds pour financer les méthodes alternatives à l’élimination.

En plus des bilans annuels faisant état de la progression des performances, la CMQ entend faire, en 2008 et à tous les cinq ans, un bilan plus exhaustif de l’atteinte des objectifs de valorisation. Ce sera également l’occasion de faire le point sur l’évolution des technologies alternatives à l’élimination.

- 30 -

Renseignements : Benoit Massicotte
Coordonnateur aux communications et aux consultations
Communauté métropolitaine de Québec
(418) 641-6250 poste 1210